

Bâtir un Québec plus résilient : faire de l'innovation, des talents et des infrastructures les piliers de notre compétitivité

Recommandations en vue du dépôt du budget du gouvernement du Québec 2026-2027

.....

Mémoire présenté à M. Eric Girard, ministre des Finances

Le 19 février 2026

Remis au Cabinet du ministre le 18 février 2026

Table des matières

Sommaire exécutif	3
Synthèse des recommandations	4
Préambule.....	5
Contexte	5
Introduction.....	5
1. Soutenir la compétitivité des entreprises et accélérer l'adoption des innovations	7
2. Mieux répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises québécoises	10
3. Faire du maintien des infrastructures publiques une priorité.....	12
Conclusion	15

Sommaire exécutif

Dans un contexte de profondes transformations géopolitiques, économiques et technologiques, le Québec fait face à des défis qui appellent des choix budgétaires clairs, cohérents et structurants. Les tensions commerciales, la reconfiguration des chaînes de valeur, la transition énergétique, le vieillissement des infrastructures, le déclin démographique et la rareté persistante de la main-d'œuvre accentuent les pressions sur la compétitivité et la résilience de notre économie.

Malgré ces défis, l'économie du Québec a démontré une résilience réelle au cours de la dernière année. Il faut maintenant consolider ces acquis et se donner les moyens de renforcer durablement notre performance économique.

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain propose trois axes d'intervention prioritaires pour soutenir la compétitivité des entreprises et la prospérité du Québec.

Le premier axe vise à **rehausser la productivité** en poursuivant l'allègement fiscal et réglementaire, en accélérant l'adoption de l'intelligence artificielle et des technologies numériques, et en renforçant la commercialisation de l'innovation, notamment par un recours accru au rôle de l'État comme « premier client ». Une attention particulière doit également être portée à l'intégration des entreprises dans le secteur de la défense et des technologies à double usage, afin de renforcer notre résilience économique dans un contexte international en révision.

Les deux suivants concernent la main-d'œuvre et les infrastructures, deux piliers essentiels à l'économie de la métropole et de l'ensemble du Québec. La Chambre souligne l'urgence de se doter d'une véritable expertise en matière d'accueil et d'intégration des talents internationaux en investissant durablement dans la francisation, le logement et l'intégration socioprofessionnelle, afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises.

Enfin, la Chambre appelle à faire du maintien des infrastructures une priorité nationale en rééquilibrant les investissements vers l'entretien des actifs existants, en soutenant les municipalités dans le développement d'infrastructures urbaines essentielles et en lançant un chantier majeur sur le financement innovant des infrastructures.

Synthèse des recommandations

Recommandation 1 : Poursuivre les efforts visant à rehausser la productivité de l'économie québécoise et à stimuler l'innovation en misant sur cinq leviers :

- Poursuivre l'allègement fiscal et réglementaire en réduisant les coûts de conformité, en simplifiant davantage les démarches administratives et en assurant la mise en œuvre intégrale du PL-11 pour diminuer la charge réglementaire des entreprises.
- Soutenir la commercialisation de la recherche et l'adoption de technologies innovantes, notamment en accélérant l'intégration de l'intelligence artificielle et des technologies numériques par les entreprises, en appuyant le rehaussement des compétences et en renforçant le rôle du gouvernement comme « premier client ».
- Sortir de la règle du plus bas soumissionnaire dans les mécanismes d'approvisionnement public pour favoriser les solutions locales, innovantes et durables.
- Soutenir la diversification des entreprises vers la défense et les technologies à double usage en mettant à disposition un accompagnement spécialisé, en facilitant l'accès aux chaînes d'approvisionnement et en appuyant les créneaux où le Québec dispose d'avantages stratégiques (aérospatiale, IA, quantique, sciences de la vie...).

Recommandation 2 : Agir rapidement pour mieux répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises en :

- Instaurant sans délai une clause de droits acquis pour les travailleurs étrangers déjà présents au Québec et intégrés à la société, et en rétablissant le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) afin d'assurer la rétention des talents dont les entreprises ont besoin;
- Se dotant, à moyen terme, d'une véritable expertise en matière d'accueil et d'intégration des immigrants, notamment en investissant de façon pérenne dans la francisation, le logement et les services d'accompagnement, sans traitement défavorable pour la métropole.

Recommandation 3 : Faire des infrastructures une priorité nationale en :

- Augmentant la part des investissements consacrés à l'entretien des actifs publics, afin d'assurer la fiabilité des infrastructures essentielles;
- Adoptant une approche ciblée pour le développement de projets essentiels et structurants, en misant sur des mécanismes innovants de financement, notamment des partenariats public-privé porteurs;
- Lançant un chantier national sur le financement des infrastructures, afin d'identifier les meilleures pratiques, de diversifier les sources de financement et d'assurer une planification prévisible et durable des investissements à long terme;
- Soutenant financièrement les municipalités dans la réalisation des infrastructures urbaines nécessaires au développement des quartiers à fort potentiel, notamment par un décaissement rapide des sommes octroyées au Québec dans le cadre du Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement, afin d'accroître l'offre de logements et de permettre la concrétisation de projets structurants.

Préambule

Forte d'un réseau de 8 000 membres, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (ci-après « la Chambre ») agit sur trois fronts : elle porte la voix du milieu des affaires de la métropole, offre des services spécialisés aux entreprises et à leurs employés et mène des initiatives d'impact pour renforcer l'environnement d'affaires. Depuis plus de 200 ans, elle intervient dans des dossiers déterminants pour la prospérité des entreprises et de la métropole. Avec l'appui de ses Services aux entreprises, la Chambre vise à accélérer la création et la croissance des entreprises de toutes tailles, ici et à l'international.

Contexte

La consultation prébudgétaire menée par le gouvernement du Québec s'inscrit dans un moment charnière. Les alliances internationales se reconfigurent sous l'effet de tensions géopolitiques, bouleversant l'économie et les chaînes de valeur.

Dans ce contexte de profonde transformation, les gouvernements du Canada et du Québec ont réaffirmé leur volonté de bâtir une économie locale plus forte et plus résiliente, capable de s'adapter à cette nouvelle réalité. À cette complexité s'ajoute le contexte d'une année électorale au Québec, qui accroît l'incertitude et rend d'autant plus nécessaires des orientations budgétaires prévisibles pour les entreprises.

C'est dans ce cadre que le gouvernement du Québec sollicite l'avis des acteurs socioéconomiques et de la population afin d'identifier les mesures prioritaires à intégrer au budget 2026-2027. Comme chaque année, la Chambre participe à cette démarche afin de présenter sa lecture de la situation économique des entreprises de la métropole et d'émettre des recommandations pour assurer leur croissance et leur résilience.

Introduction

L'année 2025 aura marqué un tournant majeur pour le Québec et son économie. Une fracture inédite est apparue dans nos relations avec les États-Unis, notre principal partenaire commercial, révélant la fragilité d'une réalité commerciale que l'on croyait stable. Un constat s'impose désormais : le monde traverse une période de rupture. Le système international sur lequel reposaient nos échanges se transforme rapidement et profondément, et les rapports géopolitiques et économiques redéfinissent les règles du commerce mondial et des relations internationales.

Une économie qui a su encaisser le choc

Malgré une année marquée par l'instabilité et une guerre commerciale, l'économie québécoise a fait preuve de résilience. La croissance économique est demeurée très faible, mais positive, avec une hausse du PIB de 0,9 % en 2025 et une progression prévue à 1,1 % en 2026¹.

Le marché du travail affiche une amélioration graduelle. Après un sommet à 6,3% en juin 2025, le taux de chômage est revenu à 5,2 % en fin d'année, un niveau plus soutenable².

L'inflation s'est stabilisée à 2,4 % en 2025³. C'est un taux semblable à 2024, qui s'inscrit dans la fourchette cible de la Banque du Canada.

¹ Ministère des Finances. *Le point en bref – Automne 2025*. En ligne. https://www.finances.gouv.qc.ca/Budget_et_mise_a_jour/maj/documents/AUTFR_lepointbrefNov2025.pdf.

² Institut de la statistique du Québec. *Indicateurs mensuels : emploi et taux de chômage par région administrative*. 2026. En ligne. <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/indicateurs-mensuels-emploi-et-taux-de-chomage-par-region-administrative>

³ Institut de la statistique du Québec. *Indice des prix à la consommation (IPC)*. 2026. En ligne. <https://statistique.quebec.ca/fr/document/indice-prix-consommation-ipc>.

Des interventions ciblées pour soutenir l'économie du Québec

Dans ce contexte, le gouvernement a relancé le Chantier productivité d'Investissement Québec (IQ) et prolongé les mesures d'amortissement accéléré qui forment une superdéduction pour la productivité. À cela s'ajoute la mise en œuvre du crédit d'impôt pour la recherche, l'innovation et la commercialisation (CRIC), un outil essentiel pour renforcer l'innovation et la croissance.

La Chambre a par ailleurs salué les mesures mises en place pour alléger le fardeau fiscal et réglementaire des entreprises. Ainsi, la hausse prévue du taux d'inclusion des gains en capital a été annulée et les cotisations sociales au Régime de rentes du Québec et au Régime québécois d'assurance parentale ont été réduites pour les entreprises.

De plus, le projet de loi 11, qui vise à faire retirer deux règlements pour chaque nouveau règlement adopté, marque un virage important vers un allègement concret et mesurable de la réglementation pour les entreprises. Le gouvernement doit poursuivre sur cette lancée.

Les exportateurs québécois, durement frappés par les tarifs américains, ont bénéficié de nouvelles initiatives grâce aux programmes FRONTIERE et Panorama. De plus, le dernier budget a consacré 15,8 M\$ au réseau des ORPEX et à IQ. Le projet de loi 112, adopté à l'automne 2025, facilite la mobilité et le commerce interprovinciaux, ouvrant enfin la voie à une plus grande intégration économique entre les provinces canadiennes.

Dans un contexte de rupture géopolitique et d'alliances internationales en pleine reconfiguration, les États membres de l'OTAN se sont engagés à porter leurs dépenses en défense à 5 % de leur PIB d'ici à 2035. Pour le Canada, cela implique d'investir massivement dans la défense, puisque la part du PIB qui y était consacrée en 2024 n'était que de 1,4 %. D'ailleurs, le gouvernement fédéral a déjà annoncé 81,8 G\$ d'investissements supplémentaires en défense et sécurité au cours des cinq prochaines années, ainsi qu'une nouvelle politique industrielle consacrée à ce secteur, présentée le 17 février 2026. Ce nouveau créneau est hautement stratégique pour les entreprises québécoises, qui disposent d'une occasion unique de s'y tailler une place. Le gouvernement du Québec a déjà réagi en permettant à Investissement Québec de financer les entreprises du secteur et en exprimant un intérêt clair à les accompagner dans leur développement.

Des défis majeurs qui demeurent

Malgré la résilience démontrée en 2025, le Québec continue de faire face à plusieurs défis de taille.

- **Révision de l'ACEUM** : La révision de l'ACEUM, qui débutera à l'été 2026, continue de faire peser un climat d'incertitude sur nos relations commerciales avec les États-Unis. Dans le pire des scénarios – celui d'un retrait américain de l'accord –, le gouvernement devra intervenir pour soutenir l'économie, forçant un report du retour à l'équilibre budgétaire.
- **Crise du logement et de l'abordabilité** : Au-delà des risques commerciaux, la crise du logement persiste et l'enjeu principal demeure celui de l'abordabilité. Pour revenir aux niveaux d'abordabilité de 2019, comme le vise la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), il faudra doubler les mises en chantier d'ici 2035⁴. Les obstacles sont connus : coûts de construction élevés, fardeau réglementaire, délais administratifs, rareté de la main-d'œuvre en construction. Ces freins limitent depuis plusieurs années la capacité du Québec à accroître rapidement son offre résidentielle et doivent être levés au plus vite.
- **Vétusté des infrastructures** : À cela s'ajoutent des infrastructures publiques vétustes. Le déficit d'entretien des actifs, évalué à 40 G\$, serait largement sous-estimé selon l'Ordre des ingénieurs

⁴ Société canadienne d'hypothèques et de logement. *Le point sur les écarts dans l'offre de logements au Canada : nouvelles estimations des écarts dans l'offre de logements au Canada*. 2025. En ligne. <https://www.cmhc-schl.gc.ca/observateur-logement/2025/point-sur-penurie-logements-canada-nouvelles-estimations-ecart-offre-logements>.

du Québec⁵. Le seul remplacement des infrastructures municipales en eau présentant un risque élevé ou très élevé de défaillance représenterait près de 45 G\$. Pour le transport collectif, la situation est tout aussi préoccupante : à Montréal, 31 des 68 stations de métro sont classées en mauvais ou très mauvais état⁶. Dans ce contexte, il faut impérativement sortir d'une logique du « ruban rouge », qui privilégie les nouveaux projets d'infrastructure, pour se concentrer davantage sur le maintien des actifs existants.

- **Besoins énergétiques croissants** : Les besoins énergétiques du Québec continueront à croître rapidement au cours des prochaines années. Hydro-Québec prévoit que la consommation d'électricité augmentera d'ici 2050 et a lancé un plan majeur visant à ajouter 60 TWh de capacité d'ici 2035. Ce plan représente des investissements massifs de près de 185 G\$ et mobilisera 35 000 travailleurs, notamment dans le secteur de la construction⁷. La capacité supplémentaire en électricité servira aux trois quarts à soutenir la transition verte de l'économie. Face à l'urgence climatique, il est essentiel de maintenir le cap sur la transition durable, malgré un contexte économique et international moins propice aux investissements durables.
- **Besoins de main-d'œuvre persistants** : Par ailleurs, le vieillissement démographique, observé depuis plusieurs années, se poursuit. Cette tendance sera accélérée par le resserrement de l'immigration suivant les orientations gouvernementales en la matière pour la période 2026-2029. Pour les entreprises, l'enjeu de l'accès à une main-d'œuvre qualifiée continue d'être primordial, et plusieurs risquent de perdre des employés qualifiés et intégrés à cause de l'abolition sans mesure de transition du Programme de l'expérience québécoise (PEQ).
- **Intelligence artificielle** : Enfin, la transformation numérique s'accélère. L'essor rapide de l'intelligence artificielle (IA) ouvre un potentiel inédit pour notre économie. La performance de nos entreprises et de notre économie dépendra, en partie, de notre capacité à réussir ce virage et à adopter massivement l'IA pour demeurer compétitifs.

Dans cette situation, des choix s'imposent. Pour rester dans la course et renforcer sa position sur la scène internationale, le Québec doit consolider dès maintenant les fondations d'une économie encore plus résiliente et plus performante. C'est dans cette perspective que la Chambre articule cette année ses recommandations autour de trois axes stratégiques, destinés à soutenir la productivité et à renforcer durablement la compétitivité de notre économie :

1. Soutenir la compétitivité des entreprises et accélérer l'adoption des innovations;
2. Apporter des solutions aux besoins de main-d'œuvre des entreprises québécoises;
3. Prioriser le maintien des infrastructures publiques.

1. Soutenir la compétitivité des entreprises et accélérer l'adoption des innovations

Le retard de productivité du Québec demeure un défi structurel majeur. Plusieurs mesures adoptées par le gouvernement ont permis d'amorcer un rattrapage, et la Chambre salue ces avancées. Mais rien n'est gagné. Pour continuer à soutenir durablement la compétitivité de nos entreprises, il faut cibler les interventions économiques et renforcer l'environnement d'affaires dans lequel elles évoluent.

⁵ Ordre des ingénieurs du Québec. *Crise des infrastructures : agir maintenant pour éviter la fracture de demain*. 2026. En ligne. <https://www.oiq.qc.ca/publication/rapport-crise-infrastructures-publiques-agir-maintenant-eviter-fracture-de-demain/>.

⁶ Société de transport de Montréal. *Programme des immobilisations 2026-2035*. 2026. En ligne. https://www.stm.info/sites/default/files/pdf/fr/pi_26-35.pdf.

⁷ Hydro-Québec. *Vers un Québec décarboné et prospère. Plan d'action 2035*. 2023. En ligne. <https://www.hydroquebec.com/data/a-propos/pdf/plan-action-2035.pdf>.

Poursuivre l'allègement fiscal et réglementaire

Le fardeau fiscal et réglementaire imposé aux entreprises québécoises demeure trop élevé et constitue un frein direct à leur compétitivité. Selon la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), ce fardeau représente 10,9 G\$ par année pour les entreprises du Québec⁸. Il s'agit d'un coût considérable qui pèse sur la productivité, limite la capacité d'investir et réduit la marge de manœuvre nécessaire pour croître dans un marché de plus en plus exigeant.

Des avancées importantes ont été réalisées au cours de la dernière année. La réduction des cotisations sociales des entreprises et les mesures fiscales ciblées ont contribué à alléger une partie du fardeau qui pèse sur elles. La Chambre salue également le projet de loi 11, qui vise à réduire le fardeau réglementaire en imposant l'abolition de deux règlements pour chaque nouveau règlement adopté et prolonge la validité de certains permis et autorisations. Ces mesures permettront de réduire les démarches répétitives et les coûts de conformité qui nuisent au dynamisme entrepreneurial.

La Chambre invite le gouvernement à poursuivre sur cette lancée et à intensifier ses efforts d'allègement fiscal et réglementaire. La réduction des coûts de conformité et la simplification des démarches administratives doivent rester une priorité économique pour créer un environnement d'affaires compétitif et propice à l'investissement.

Accélérer l'adoption de l'intelligence artificielle

L'intelligence artificielle ouvre des perspectives importantes pour l'économie, et le Québec ne peut se permettre de rester en retrait. Certaines analyses estiment qu'elle pourrait ajouter jusqu'à 298 G\$ au PIB du Canada d'ici 2030⁹. Alors que la pression technologique s'accélère partout dans le monde, réussir ce virage technologique devient un enjeu central pour la productivité et la compétitivité de nos entreprises.

La Chambre a d'ailleurs soumis un avis au ministre fédéral de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique dans le cadre de la consultation sur la Stratégie pancanadienne en matière d'IA, afin de mettre en avant des recommandations pour propulser l'économie canadienne grâce à l'IA¹⁰. Plusieurs de ces recommandations peuvent s'appliquer au contexte québécois.

Les mesures prévues dans le cadre du Crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques intégrant l'intelligence artificielle (CDAE-IA) vont dans la bonne direction, mais elles ne suffiront pas à elles seules à accélérer l'adoption de l'IA, en particulier chez les PME. Pour intégrer ces technologies dans leurs opérations, les PME ont besoin d'un accompagnement plus concret et mieux structuré. Cela implique notamment de faciliter l'accès à l'expertise scientifique et technologique, en mobilisant davantage les centres de recherche et les pôles d'innovation, et de simplifier l'accès aux programmes existants, par exemple par la mise en place d'un guichet unique destiné aux PME souhaitant adopter l'IA.

Par ailleurs, l'adoption durable de l'IA repose également sur le rehaussement des compétences et de la littératie numérique, tant chez les dirigeants que chez les employés. Des formations pratiques et accessibles sont essentielles pour que l'IA se traduise par de véritables gains de productivité et des retombées économiques durables.

La Chambre est d'avis que le gouvernement a aussi un rôle à jouer et doit être proactif afin de créer un effet d'entraînement dans le reste de la société et le secteur privé. En adoptant l'IA dans ses propres processus, le secteur public devient un catalyseur d'innovation, incitant les entreprises, notamment les PME, à franchir le pas et à intégrer ces technologies pour améliorer leur compétitivité.

⁸ Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. *Les PME perdent plus d'un mois par année à cause de la paperasserie*. 2025. En ligne. <https://www.cfib-fcei.ca/fr/medias/les-pme-perdent-plus-dun-mois-par-annee-a-cause-de-la-paperasserie>.

⁹ Institut Vecteur. *Une nouvelle étude révèle l'impact économique de 100 milliards de dollars de l'IA au Canada, l'Ontario étant en tête*. 2025. En ligne. <https://vectorinstitute.ai/fr/new-study-reveals-ais-100b-economic-impact-across-canada-with-ontario-leading-the-charge/>.

¹⁰ CCMM. *Transformer la recherche en opportunités : propulser l'économie canadienne grâce à l'IA*. 2025. En ligne. <https://www.cmm.ca/fr/publications/transformer-la-recherche-en-opportunités-grâce-a-ia/>.

Par ailleurs, l'adoption de solutions d'IA par le gouvernement permet de réduire la lourdeur bureaucratique en automatisant certaines tâches administratives répétitives. Ces outils facilitent les interactions des citoyens et des entreprises avec l'État en simplifiant l'accès à l'information, en accélérant les délais de traitement et en améliorant la qualité des services offerts.

À cet égard, le Québec devrait s'inspirer d'initiatives éprouvées ailleurs, notamment Bürokratt, l'assistant numérique du gouvernement estonien, déployé dans plusieurs agences gouvernementales pour simplifier l'accès aux services publics. Au Canada, l'Alberta a également pris un virage proactif avec le lancement de GovLab.ai, un laboratoire interne qui mobilise les données publiques et l'expertise du secteur privé afin de développer des solutions d'IA appliquées aux opérations gouvernementales. Dans un contexte où l'amélioration de la productivité est une priorité, le gouvernement du Québec a tout à gagner à accélérer le déploiement de l'IA au sein de l'administration publique, tant pour moderniser ses services que pour créer un effet d'entraînement dans l'ensemble de l'économie.

Renforcer l'écosystème d'innovation par la commercialisation de nouvelles technologies

La création de dix nouvelles chaires de recherche, annoncée dans la mise à jour économique de l'automne avec un financement de 8,5 M\$, constitue un signal positif. Ces montants demeurent cependant trop modestes pour soutenir pleinement l'innovation au Québec. Pour que ces chaires aient un impact réel, leur financement devra être bonifié et mieux aligné sur les besoins industriels prioritaires.

Le véritable défi se situe cependant après la recherche, à l'étape critique de la commercialisation et de l'adoption des technologies. Trop d'innovations développées ici peinent encore à passer de la phase de recherche et de conception à un usage réel en entreprise. Pourtant, c'est précisément à ce moment que les retombées économiques se concrétisent.

Pour changer la donne, le gouvernement doit jouer un rôle plus actif comme « client zéro », en testant et en adoptant en premier des solutions québécoises. Une telle approche permet d'accélérer le déploiement des technologies et de réduire le risque pour les entreprises, tout en modernisant l'État. Elle exige toutefois un changement de posture, passant d'une logique axée sur la gestion du risque à une approche plus audacieuse, tournée vers l'expérimentation.

Plusieurs façons existent pour y parvenir sans alourdir l'appareil public :

- Financer chaque année un nombre limité de projets pilotes;
- Créer des enveloppes budgétaires dédiées au risque technologique;
- Permettre à des ministères de tester des solutions innovantes dans un cadre plus souple;
- Recourir à des zones d'essai réglementaire pour expérimenter plus rapidement.

Alors que les startups et les PME peinent à accéder à leurs premiers contrats, le recours au modèle du « client entrepreneur » (*venture clienting*) devient particulièrement pertinent. Cette approche consiste, pour une grande organisation – entreprise ou gouvernement –, à agir comme premier client d'une innovation sans prendre de participation au capital. En achetant directement des solutions locales, le gouvernement aide les entreprises à valider leurs technologies, à accélérer leur mise en marché et à renforcer leur crédibilité auprès d'autres clients, tout en répondant à ses propres besoins stratégiques.

La Chambre estime qu'un tel modèle doit être déployé rapidement et à grande échelle. En offrant aux entreprises innovantes un accès privilégié aux marchés publics, l'État peut devenir un véritable moteur de commercialisation, renforcer la compétitivité technologique du Québec et créer un puissant effet d'entraînement dans l'ensemble de l'écosystème.

Soutenir l'intégration des entreprises locales à la nouvelle filière de la défense et des technologies à double usage

Le marché de la défense connaîtra une expansion sans précédent et représente une opportunité stratégique historique pour les entreprises québécoises. Les besoins massifs en équipement, en technologies et en capacités industrielles du gouvernement du Canada, chiffrés en dizaines de milliards de dollars, créent des occasions d'affaires majeures pour nos entreprises, tant au Canada qu'à l'international.

Le Québec est particulièrement bien positionné pour tirer parti de cette demande. Son industrie aérospatiale de calibre mondial, ses pôles d'excellence en intelligence artificielle, en technologies quantiques et en sciences de la vie, ainsi que sa base manufacturière avancée, constituent des atouts uniques pour répondre à la demande croissante en technologies de défense et en applications à double usage.

La Chambre appuie la décision du gouvernement d'élargir le mandat d'Investissement Québec afin de lui permettre d'investir dans les entreprises actives en défense ou qui souhaitent intégrer les chaînes d'approvisionnement du secteur. Cette orientation doit être poursuivie et renforcée. Le marché de la défense, en plus d'offrir une demande soutenue et prévisible, permet aux entreprises québécoises de diversifier leurs activités, d'accéder à des chaînes de valeur en croissance et de devenir plus résilientes face aux chocs externes.

Il s'agit d'une occasion historique pour les entreprises québécoises. Celles qui se positionneront dès maintenant seront les mieux placées pour bénéficier des contrats à long terme associés à la montée durable des budgets de défense. Dans cette perspective, la Chambre demande au gouvernement de poursuivre et d'approfondir son soutien aux entreprises qui souhaitent intégrer ces chaînes de valeur, afin qu'elles puissent saisir pleinement ces nouvelles opportunités, diversifier leurs marchés et renforcer la résilience de l'économie québécoise.

Recommandation 1 : Poursuivre les efforts visant à rehausser la productivité de l'économie québécoise et à stimuler l'innovation en misant sur cinq leviers :

- **Poursuivre l'allègement fiscal et réglementaire en réduisant les coûts de conformité, en simplifiant davantage les démarches administratives et en assurant la mise en œuvre intégrale du PL-11 pour diminuer la charge réglementaire des entreprises.**
- **Soutenir la commercialisation de la recherche et l'adoption de technologies innovantes, notamment en accélérant l'intégration de l'intelligence artificielle et des technologies numériques par les entreprises, en appuyant le rehaussement des compétences et en renforçant le rôle du gouvernement comme « premier client ».**
- **Sortir de la règle du plus bas soumissionnaire dans les mécanismes d'approvisionnement public pour favoriser les solutions locales, innovantes et durables.**
- **Soutenir la diversification des entreprises vers la défense et les technologies à double usage en mettant à disposition un accompagnement spécialisé, en facilitant l'accès aux chaînes d'approvisionnement et en appuyant les créneaux où le Québec dispose d'avantages stratégiques (aérospatiale, IA, quantique, sciences de la vie...).**

2. Mieux répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises québécoises

Le Québec fait face à un défi majeur de main-d'œuvre. Selon les plus récentes estimations du MESS, 1,4 million de postes seront à pourvoir entre 2024 et 2033, dont 72 % sont liés aux départs à la retraite de la génération des baby-boomers, signe d'un vieillissement démographique déjà bien entamé¹¹. Dans ce contexte, l'immigration qualifiée jouera un rôle déterminant puisqu'elle devrait représenter près du

¹¹ Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. *État d'équilibre du marché du travail à court et moyen termes : édition 2024*. 2025. En ligne. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/rapport/Diagnostic_516_Professions_VF.pdf.

quart de l'offre totale de main-d'œuvre au cours de la prochaine décennie. Pour les entreprises québécoises, cette réalité est incontournable.

La Chambre a pris acte des nouvelles orientations gouvernementales en immigration, notamment la fixation d'un seuil d'admissions annuelles à 45 000 immigrants permanents, et a dénoncé vivement l'abolition du Programme de l'expérience québécoise (PEQ). Le gouvernement justifie ce choix par un dépassement de la capacité d'accueil du Québec.

Toutefois, ces orientations soulèvent des inquiétudes tant pour nos entreprises, confrontées à des besoins persistants de main-d'œuvre, que pour le profil démographique du Québec. Lors d'un coup de sonde mené à l'été 2025 auprès des membres de la Chambre, 68 % des répondants identifiaient déjà la rareté de main-d'œuvre comme un défi majeur, et ce, avant même l'annonce des nouveaux seuils¹². Dans un plus récent sondage mené dans le cadre de l'initiative **conver**tgence, la rareté de main-d'œuvre s'est classée au troisième rang des priorités des entreprises pour l'année à venir¹³.

Les projections indiquent une baisse de la population du Québec de 0,9 % d'ici 2030, avec un impact particulièrement marqué à Montréal, où la population de l'île pourrait diminuer de 200 000 résidents¹⁴. Même si ces enjeux relèvent des responsabilités du ministre de l'Immigration, la Chambre s'inquiète du choc majeur que cette baisse démographique pourrait provoquer sur l'économie et les finances publiques. Elle intègre donc ces questions à ses recommandations prébudgétaires, compte tenu de leur caractère structurant pour l'avenir du Québec.

La disparition du PEQ constitue une préoccupation majeure aux conséquences immédiates. Ce programme permettait de favoriser l'établissement durable de travailleurs qualifiés déjà intégrés au marché du travail québécois et maîtrisant le français. Son abolition sans mesure de transition ni clause de droits acquis pour les personnes déjà établies et qui répondaient aux critères du PEQ ajoute une incertitude importante pour des milliers d'immigrants et pour les entreprises qui comptaient sur leur rétention. La Chambre avait recommandé le maintien du PEQ lors des consultations sur l'immigration de l'été 2025 et continue de demander l'instauration immédiate d'une clause de droits acquis pour les travailleurs immigrants déjà présents au Québec, ainsi que le rétablissement du PEQ.

Cette préoccupation est d'autant plus grande que le Québec s'engage dans une transformation économique profonde. Plusieurs projets structurants – train à grande vitesse Alto, investissements massifs d'Hydro-Québec, mise à niveau des infrastructures, développement d'une base industrielle en défense – exigeront une main-d'œuvre abondante et hautement qualifiée pour livrer les résultats attendus. Réduire l'apport potentiel des talents internationaux met à risque la réalisation de ces projets et la compétitivité du Québec dans un contexte où la concurrence mondiale s'intensifie.

Il devient donc impératif de se doter d'une réelle expertise québécoise en matière de capacité d'accueil, afin de mieux planifier et soutenir l'arrivée et l'intégration des talents dont dépendent notre transformation et notre performance économiques. Cela exige des investissements soutenus dans les leviers essentiels comme le logement, les services publics, l'intégration socioprofessionnelle et la francisation. Le Québec peut et doit se doter d'un cadre moderne qui lui permettra d'accueillir davantage de travailleurs qualifiés, tout en assurant un parcours d'intégration fluide et efficace.

Recommandation 2 : Agir rapidement pour mieux répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises en :

¹² Coup de sonde intitulé « Coup de sonde express : exprimez-vous sur l'accès à la main-d'œuvre qualifiée et les besoins en matière d'immigration », mené en ligne du 23 juillet au 4 août 2025 auprès de 187 répondants.

¹³ Léger et CCMM. *Étude conver*tgence : transition verte en entreprise – Sondage auprès des dirigeants d'entreprise et des décideurs de la région métropolitaine de Montréal. 13 février 2026. Sondage mené en ligne du 8 janvier au 23 janvier 2026 auprès de 314 répondants.

¹⁴ Institut de la statistique du Québec. Montréal – Projections démographiques. 2025. En ligne. <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/publication/montreal-projections-demographiques>.

- **Instaurant sans délai une clause de droits acquis pour les travailleurs étrangers déjà présents au Québec et intégrés à la société, et en rétablissant le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) afin d'assurer la rétention des talents dont les entreprises ont besoin;**
- **Se dotant, à moyen terme, d'une véritable expertise en matière d'accueil et d'intégration des immigrants, notamment en investissant de façon pérenne dans la francisation, le logement, et les services d'accompagnement, sans traitement défavorable pour la métropole.**

3. Faire du maintien des infrastructures publiques une priorité

Le Québec doit pouvoir compter sur des infrastructures fiables et en bon état pour réaliser sa transformation. Les infrastructures jouent un rôle stratégique pour structurer nos échanges commerciaux, soutenir le dynamisme de nos villes et de nos entreprises et répondre aux besoins essentiels de la population, notamment en matière de logement ou de services publics. Elles constituent aussi un levier déterminant pour soutenir la croissance, faciliter la mobilité de la main-d'œuvre et améliorer l'attractivité du Québec dans un contexte de compétition économique accrue.

Le maintien des infrastructures : un impératif économique

Le Québec fait face à un défi majeur lié au vieillissement des infrastructures publiques, dont une large part date des années 1960-1970 et exige aujourd'hui des investissements majeurs. L'état du parc est tel que la présidente de l'Ordre des ingénieurs du Québec a récemment tiré la sonnette d'alarme, appelant à un recentrage urgent sur le maintien des actifs. Une donnée illustre clairement l'ampleur du déséquilibre à l'échelle du Québec : entre 2015 et 2023, les investissements consacrés aux nouveaux projets ont progressé deux fois plus rapidement que ceux destinés à l'entretien¹⁵. Face à cette urgence, la mairesse de Longueuil, Catherine Fournier, a fait du maintien des infrastructures une priorité budgétaire. Le gouvernement du Québec doit suivre cette voie à son tour.

Le déficit de maintien, évalué à 40 G\$, est probablement sous-estimé, faute d'un portrait consolidé et complet de l'état des infrastructures. L'état du réseau de transport collectif à Montréal, particulièrement le métro, qui en est la colonne vertébrale, illustre l'ampleur du rattrapage nécessaire. À Montréal, 31 des 68 stations de métro sont classées en mauvais ou très mauvais état. Pourtant, le métro de Montréal constitue un atout majeur de développement économique, urbain et social. Bien que le Plan québécois des infrastructures (PQI) ait augmenté les enveloppes d'entretien de 58,5 G\$ en 2013-2023 à 96,7 G\$ en 2025-2035, la part dédiée au transport collectif y a diminué, passant de 3,8 G\$ à 3,0 G\$¹⁶. À la Société de transport de Montréal, les besoins en investissements s'élèvent à 24 G\$ sur 10 ans, dont 15 G\$ sont nécessaires au maintien des actifs¹⁷. Présentement, le déficit de maintien atteint 7 G\$, mais il pourrait grimper à 9 G\$ d'ici 2030, alors que 80 % des besoins demeurent non financés.

Ce sous-investissement fragilise un réseau essentiel à près d'un million de déplacements quotidiens à Montréal¹⁸. Sans soutien accru, le réseau risque d'entrer dans un cercle de dégradation : pertes de fiabilité, fermetures partielles, désaffection des usagers, hausse des coûts et, à terme, recours à des mesures d'urgence beaucoup plus coûteuses.

L'expérience de New York en est un exemple éloquent. Après des années de sous-financement, un déraillement survenu en 2017 a conduit à la déclaration d'un état d'urgence pour remettre le réseau à niveau, avec des investissements se comptant en dizaines de milliards de dollars. Le Québec doit éviter

¹⁵ Ordre des ingénieurs du Québec. *Crise des infrastructures : agir maintenant pour éviter la fracture de demain*. 2026. En ligne. https://www.oiq.qc.ca/wp-content/uploads/Rapport_crise_infrastructures_OIQ.pdf

¹⁶ *Idem*.

¹⁷ Société de transport de Montréal. *Programme des immobilisations 2026-2035*. 2026. En ligne.

¹⁸ Société de transport de Montréal. *Rapport d'activité 2024 : la STM a tenu le cap malgré un contexte difficile*. 2025. En ligne. <https://www.stm.info/fr/presse/communiqués/2025/rapport-d-activite-2024---la-stm-a-tenu-le-cap-malgre-un-contexte-difficile>.

qu'un tel scénario se reproduise ici, d'autant que les coûts de la congestion sont considérables : les coûts totaux de la congestion dans la région métropolitaine ont atteint 6,1 milliards de dollars en 2023, ce qui représente 2,1 % du PIB de la région¹⁹.

L'enjeu du maintien des infrastructures dépasse le transport collectif. Tous les usagers du réseau routier sont impactés puisque 51 km sur 100 km de routes sont jugés en mauvais état²⁰. Dans le réseau de la santé, 18 % des infrastructures sont en mauvais ou très mauvais état et cette proportion atteint 53 % pour les immeubles scolaires. C'est une situation inquiétante qui pourrait mettre à risque la capacité du gouvernement à livrer les services publics essentiels attendus par les Québécois.

À cela s'ajoute une vulnérabilité croissante liée à la crise climatique. La multiplication des événements climatiques extrêmes pourrait coûter jusqu'à 2 G\$ par an aux municipalités d'ici 2055²¹. Pour la Chambre, il est donc urgent de replacer le maintien des infrastructures existantes au centre des décisions publiques et de sortir d'une logique du « ruban rouge », qui privilégie les nouveaux projets au détriment de la mise à niveau des infrastructures existantes.

Adopter une approche ciblée et innovante pour les nouveaux projets essentiels et structurants

Si le maintien des infrastructures publiques doit redevenir une priorité, le développement de nouveaux projets doit, pour sa part, être abordé de façon ciblée et stratégique. La Chambre estime que seuls les projets essentiels et véritablement structurants doivent être mis de l'avant, selon des mécanismes décisionnels clairs et exemplaires de priorisation. Cette approche ciblée doit s'appuyer sur des modes de financement innovants, capables de soutenir ces projets sans compromettre l'équilibre des finances publiques.

Dans cette perspective, la crise du logement, qui touche l'ensemble des régions du Québec, appelle des réponses structurantes pour accroître rapidement l'offre résidentielle. Le développement de quartiers à fort potentiel constitue à cet égard l'un des leviers les plus efficaces. Montréal dispose de secteurs prêts à accueillir des dizaines de milliers de nouveaux logements, notamment Namur-Hippodrome, l'Est de Montréal ou encore Bridge-Bonaventure.

Toutefois, la mise en valeur de ces quartiers dépend d'infrastructures urbaines de base qui relèvent des municipalités : réseaux d'aqueduc et d'égout, conduites souterraines, voirie locale, etc. Sans ces infrastructures de base, aucun projet de construction d'envergure ne peut se réaliser, même lorsque les autres conditions gagnantes (foncier, promoteurs, développeurs, potentiel de densification) sont au rendez-vous.

Or, le coût de ces infrastructures dépasse largement la capacité financière des municipalités. La Ville de Montréal, confrontée à de multiples pressions budgétaires, n'a pas la marge de manœuvre nécessaire pour financer seule ces équipements. Les municipalités prennent déjà en charge plus de 60 % des infrastructures publiques du Québec, tout en faisant face à des besoins de maintien considérables²². Rien que le remplacement des infrastructures d'eau les plus à risque est évalué à 45 G\$ à l'échelle de la province.

Dans ce contexte, les municipalités ne peuvent absorber elles-mêmes les coûts massifs requis pour ouvrir de nouveaux quartiers. Pour le seul secteur Bridge-Bonaventure, qui pourrait accueillir 27 000 résidents, les besoins en infrastructures publiques sont évalués à 440 M\$, un montant impossible à assumer

¹⁹ Observatoire Grand Montréal. *Congestion routière : une facture annuelle de 6 G\$ pour la région métropolitaine de Montréal*. En ligne. [Congestion routière : Une facture annuelle de 6 G\\$ pour la région métropolitaine de Montréal](#)

²⁰ Gouvernement du Québec. *Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2025-2026*. 2025. En ligne. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/secretariat-du-conseil-du-tresor/publications-adm/budgets/2025-2026/8_Plan_annuel_gestion_investissements.pdf.

²¹ Ordre des ingénieurs du Québec. *Crise des infrastructures : agir maintenant pour éviter la fracture de demain*. 2026. En ligne.

²² Ordre des ingénieurs du Québec. *Crise des infrastructures : agir maintenant pour éviter la fracture de demain*. 2026. En ligne.

uniquement par la Ville de Montréal²³. C'est pourquoi le Groupe d'intervention Bridge-Bonaventure a recommandé le recours à un modèle de financement innovant, fondé sur la création d'une entité dédiée, chargée de livrer les infrastructures et de lever une dette remboursée à même les nouvelles valeurs foncières générées par le développement du secteur²⁴. Appuyée par des garanties provinciales permettant d'accéder à des conditions de financement avantageuses, cette approche éviterait de reporter le coût des infrastructures sur les futurs logements et contribuerait ainsi à préserver l'abordabilité, tout en mobilisant efficacement l'écosystème financier montréalais.

Par ailleurs, la Chambre salue l'entente conclue entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral dans le cadre du Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement (FCIL). Cette entente prévoit un apport fédéral de près de 1 G\$, qui offrira au gouvernement du Québec une marge de manœuvre accrue pour soutenir le développement et la mise à niveau d'infrastructures essentielles, comme les réseaux d'eau potable, d'eaux usées et de gestion des eaux pluviales. Ces infrastructures constituent bien souvent un levier indispensable pour permettre la concrétisation de nouveaux projets résidentiels. L'enjeu réside désormais dans la rapidité de mise en œuvre : il est essentiel que le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal s'entendent afin de mobiliser ces enveloppes sans délai et de lever les contraintes d'infrastructures qui freinent le développement de logements.

Des projets à prioriser pour la vitalité de la métropole

Montréal concentre une part importante des infrastructures critiques du Québec et, dans plusieurs cas, leur mise à niveau conditionne directement la compétitivité économique, la qualité des services et l'attractivité de l'ensemble de la province.

Parmi ces actifs, le Palais des congrès s'impose comme une infrastructure stratégique incontournable. Première destination en Amérique du Nord pour le tourisme d'affaires, Montréal accueille chaque année près de 900 000 visiteurs au Palais, dont 30 % proviennent de l'extérieur du Québec, générant près de 300 M\$ en retombées économiques. Ces visiteurs, qui dépensent de deux à trois fois plus que les touristes de loisir, soutiennent des milliers d'emplois dans l'hôtellerie, la restauration, le transport, les services professionnels et l'événementiel. Le Palais joue également un rôle déterminant dans l'attraction d'investissements, la venue de talents qualifiés, l'essor des secteurs stratégiques (IA, sciences de la vie, aérospatiale, technologies propres) et le rayonnement international de Montréal.

Pourtant, cette infrastructure clé est inscrite au PQI comme projet « à l'étude » depuis plus de dix ans, alors que les autres grandes destinations comme Toronto, Vancouver, Calgary ou encore Boston et Seattle ont modernisé leurs centres de congrès. Le manque de capacité du Palais entraîne chaque année le refus d'une trentaine de congrès d'envergure, limitant la croissance des retombées économiques et des futures occasions d'investissement. La modernisation du Palais doit être accélérée pour préserver l'avantage compétitif de Montréal et maintenir sa position de leader dans un marché international hautement concurrentiel. Plus largement, la Chambre appelle le gouvernement à faire progresser rapidement les projets stratégiques de la métropole inscrits au PQI afin que Montréal dispose des infrastructures nécessaires à son rôle de moteur économique du Québec.

La vitalité économique de la métropole repose également sur des infrastructures de mobilité efficaces. Si le REM a permis de transformer l'accessibilité dans l'Ouest de l'île, l'Est de Montréal demeure en attente d'un véritable projet structurant de transport collectif. Compte tenu de son importance pour la mobilité des travailleurs, le développement économique des pôles industriels de l'Est et la revitalisation urbaine de secteurs sous-desservis, ce projet doit être traité comme une priorité, afin que l'Est bénéficie enfin des infrastructures de transport nécessaires à son plein potentiel.

²³ CCMM. *Bridge-Bonaventure : un grand projet emballant qui pourrait démarrer très rapidement et répondre à la crise de l'habitation*. 2024. En ligne. <https://www.ccm.ca/fr/medias/bridge-bonaventure-un-grand-projet-emballant-qui-pourrait-demarrer-tres-rapidement-et-repondre-a-la-crise-de-lhabitation/>.

²⁴ CCMM. *Développement du secteur Bridge-Bonaventure : pour une vision inspirante, un modèle financier ingénieux et une gouvernance exemplaire – Rapport du Groupe d'intervention Bridge-Bonaventure*. 2024.

Recommandation 3 : Faire des infrastructures une priorité nationale, en :

- **Augmentant la part des investissements consacrés à l'entretien des actifs publics, afin d'assurer la fiabilité des infrastructures essentielles;**
- **Adoptant une approche ciblée pour le développement de projets essentiels et structurants, en misant sur des mécanismes innovants de financement, notamment des partenariats public-privé porteurs;**
- **Lançant un chantier national sur le financement des infrastructures, afin d'identifier les meilleures pratiques, de diversifier les sources de financement et d'assurer une planification prévisible et durable des investissements à long terme;**
- **Soutenant financièrement les municipalités dans la réalisation des infrastructures urbaines nécessaires au développement des quartiers à fort potentiel, notamment par un décaissement rapide des sommes octroyées au Québec dans le cadre du Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement, afin d'accroître l'offre de logements et de permettre la concrétisation de projets structurants.**

Conclusion

Dans un contexte de transformations géopolitiques rapides, de pressions sur la productivité et d'enjeux structurels comme le logement, l'énergie et les infrastructures, des décisions économiques pragmatiques doivent être prises pour renforcer la résilience et la compétitivité de notre économie. Le Québec dispose des atouts nécessaires pour prospérer, mais il doit se donner les moyens de les mobiliser pleinement.

Cela implique de faire des choix clairs et structurants : cibler les interventions économiques pour rehausser durablement la productivité, accélérer l'adoption de l'intelligence artificielle et des technologies numériques et renforcer la commercialisation de l'innovation, notamment par un rôle accru de l'État comme premier client. Cela suppose également de sécuriser l'accès à la main-d'œuvre en misant sur l'attraction et la rétention des talents, ainsi que de sortir d'une logique du « ruban rouge » pour investir dans le maintien de nos infrastructures existantes et mieux outiller les municipalités dans le développement de projets essentiels et structurants. Enfin, cela passe par un allègement du fardeau fiscal et réglementaire, afin de créer un environnement d'affaires réellement compétitif.